Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL12-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET (Départ 19h)
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45)

Ont donné pouvoir :

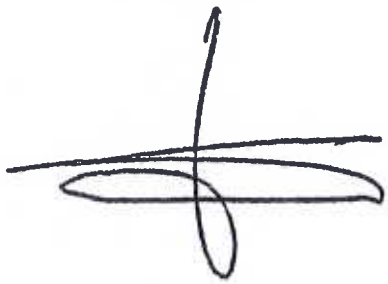
ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER
PLOEREN	: Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SARZEAU	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SURZUR	: Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL12-DE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
VANNES : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL12-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

FINANCES

ADMISSION EN NON VALEUR AU TITRE DE 2025

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Vannes a présenté une demande d'admission en non-valeur pour un montant global de 418 559,79 €.

Ces propositions en non-valeur concernent des créances à effacer pour insuffisance d'actif après liquidation judiciaire, surendettement (créances éteintes) ou poursuites infructueuses (ANV).

A noter que pour le Budget principal, le BA Déchets et le BA SPANC, les listes ne sont acceptées que partiellement. En effet, les directions concernées (Dir. HABITAT, DECHETS, EAU) souhaitent continuer les poursuites en collaboration avec le Service de Gestion Comptable pour certaines dettes ciblées.

Vous trouverez ci-dessous le détail par budget.

Budget Principal	44 568,71 €
Budget annexe Déchets	51 513,46 €
Budget annexe Très Haut Débit	25,00 €
Budget annexe Assainissement Non Collectif	3 595,86 €
Budget annexe Eau Régie	167 418,76 €
Budget annexe Assainissement Régie	151 437,80 €

Les principaux montants concernent les budgets de l'Eau et l'Assainissement :

- sur le budget EAU REGIE une demande d'admission en non-valeur porte sur 10 titres au nom de SAUR qui auraient été émis en doublon en 2014-2015 pour 70 746.01 € (ex-SIAEP Grand-Champ)
- sur le budget ASSAINISSEMENT REGIE, une demande porte sur un titre de 2019 (ex-SIAEP de Rhuys) concernant une PFAC pour une Société Civile immobilière pour 54 792 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 11 décembre 2025,

Il vous est proposé :

- *de prononcer l'admission en non-valeur de ces créances de 418 559,79 € ;*
- *de prélever les crédits correspondants (créances admises en non-valeur) sur les budgets concernés ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL12-DE

Annexe

N°. BUD	BUDGETS	N° liste	ANV PROPOSEES (6541)	ANV ACCEPTEES	ETEINTES (6542)	TOTAL
13100	B. Principal	7309820115	34 780,46 €	22 602,71 €		44 568,91 €
		7168780415	7 456,43 €	7 456,43 €		
		7668730415	2 982,75 €	2 982,75 €		
					2 019,11 €	
					5 905,71 €	
					3 602,20 €	
13101	BAD	7124130115	5 563,79 €	5 494,45 €		51 513,46 €
		7311250115	22 577,31 €	19 893,82 €		
		7714561115	5 814,56 €	5 814,56 €		
					16 212,01 €	
					1 987,07 €	
					2 111,55 €	
13105	BATHD	7891000515	25,00 €	25,00 €	- €	25,00 €
13106	SPANC	7308630215	5 346,38 €	2 091,72 €		3 595,86 €
		7102320315	2 006,72 €	893,08 €		
		7659160815	2 452,73 €	541,00 €		
					70,06 €	
13110	EAU REGIE	7221221215	4 244,44 €	4 244,44 €		167 418,76 €
		6204480115	13 771,87 €	13 771,87 €		
		7309220115	24 254,35 €	24 254,35 €		
		7658940115	106 188,38 €	106 188,38 €		
					3 160,31 €	
					7 944,35 €	
					7 855,06 €	
13111	ASSAINISSEMENT	7236021115	3 036,55 €	3 036,55 €		151 437,80 €
		7309440115	20 002,12 €	20 002,12 €		
		6204490115	11 689,86 €	11 689,86 €		
		7658960115	43 907,93 €	43 907,93 €		
					2 524,81 €	
					58 621,14 €	
					6 202,53 €	
					5 452,86 €	
	TOTAL					418 559,79 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX